

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 04 JUIN 2018

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le quatre juin deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : ARMAND Jean-Claude, BÉZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, CLOT Janine, DE MONTFUMAT David, GRUVEL Yves, HOULLIER Frédérique, MATILLA Bernadette, PIOMBO Georges, POIRIER Isabelle, SAVIGNAC François

Absents : BOURGEOIS Maëva, LABADIE Olivier, LATTUCA Pierre,

Secrétaire de séance : HOULLIER Frédérique

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Madame Frédérique HOULLIER pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 14 mai 2018
- 2) Demande de subvention LEADER pour les jardins familiaux
- 3) Création d'un poste d'adjoint technique
- 4) Création d'un poste d'adjoint administratif
- 5) Modification du P.L.U.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points 3 et 4 ne pourront être débattus ce jour faute d'éléments.

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018

Ce compte-rendu est accepté à l'unanimité

2) DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire expose que

Considérant que le dossier « LES JARDINS FAMILIAUX » s'inscrit dans la Stratégie Locale de Développement du programme LEADER (Fonds européen FEADER) du GAL Grand Pic Saint Loup, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention européenne auprès du GAL Grand Pic Saint Loup sollicitant un accompagnement financier au titre du programme LEADER au titre de la contrepartie nationale sur la base du budget prévisionnel et du plan de financement présentés ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Dépenses prévisionnelles HT		30.000,00
Montant des aides		
	Montant demandé	Montant accordé
Conseil Départemental	9.000,00	8.640,00
Etat	4.500,00	6.000,00
C.C. Grand Pic Saint Loup	3.000,00	?
LEADER	7.500,00	?
Autofinancement commune	6.000,00	6.000,00
TOTAUX	30.000,00	30.000,00

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de « JARDINS FAMILIAUX » ainsi que son plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention européenne de 7.500,00 € auprès du GAL Grand Pic Saint Loup au titre du programme LEADER

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes

S'ENGAGE à faire mention sur le site des financements obtenus

3) MODIFICATION DU P.L.U.

Le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mars 2014 selon le document joint à la présente délibération
- De notifier cette modification au Préfet et aux personnes publiques associées
- De consulter le public selon les modalités suivantes :
 - Information par affichage en mairie, annonce sur le site internet officiel de la commune, annonce dans le journal « Midi Libre »
 - Cette information précisera le début de la consultation du public avec un préavis de 8 jours et n'interviendra pas avant un délai de 15 jours suivant la notification du Préfet et des personnes publiques associées
 - La durée de la consultation du public sera d'un mois
 - La mise à disposition de la modification du Plan Local d'Urbanisme sera faite d'un part par un exemplaire papier consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles et d'autre par un lien internet de téléchargement fourni sur le site officiel de la commune
 - Une réunion publique organisée pendant la durée de la consultation
 - Les remarques du public seront reçues par voie postale, par messagerie électronique à l'adresse « stjdc.secretariat@free.fr », par mentions manuscrites portées sur un registre spécial aux pages numérotées.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes

Jean-Claude ARMAND



Patrick BEZIAT



Karine BIANCHERI



Philippe BOUQUET



Maëva BOURGEOIS

Janine CLOT



David de MONTFUMAT

Yves GRUVEL



Frédérique HOULLIER



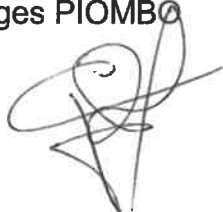
Olivier LABADIE

Pierre LATTUCA

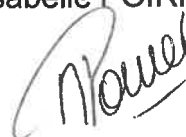
Bernadette MATILLA



Georges PIOMBO



Isabelle POIRIER



François SAVIGNAC

